

Trail NIVOLET-REVARD dimanche 4 mai 2025

ORGANISATION : L'Elan Voglanais
nivoletrevard.trail@gmail.com

à VOGLANS (Savoie)

Un trail placé sous le signe de la générosité (en 2024 : 3150€ reversés au Comité Handisport de Savoie) et de la convivialité : 230 bénévoles au service des coureurs vous permettront d'en garder un souvenir inoubliable.

LOCALISATION :

Départ et Arrivée : Voglans salle polyvalente

- à 300m de l'aéroport de Chambéry/Aix-Les-Bains.
- à 3km du Lac du Bourget.
- à 7km de Chambéry et 8 km d'Aix les Bains.

PARCOURS :

Les Trails Nivolet-Revard, le Malpassant et la Voglanaise sont des courses pédestres organisées par l'Elan Voglanais, se déroulant à 90% sur sentiers monotraces, pistes carrossables, prairies de montagne.

Nivolet-Revard : 52 km / 2750 m **Qualifier 50K UTMB**

Départ: 7h30 Arrivée du 1er coureur aux environs de 12h30

Le Malpassant : 28 km / 1300 m **Qualifier 20K UTMB**

Départ: 8h30 Arrivée du 1er coureur aux environs de 10h50

La Voglanaise : 17 km / 580 m

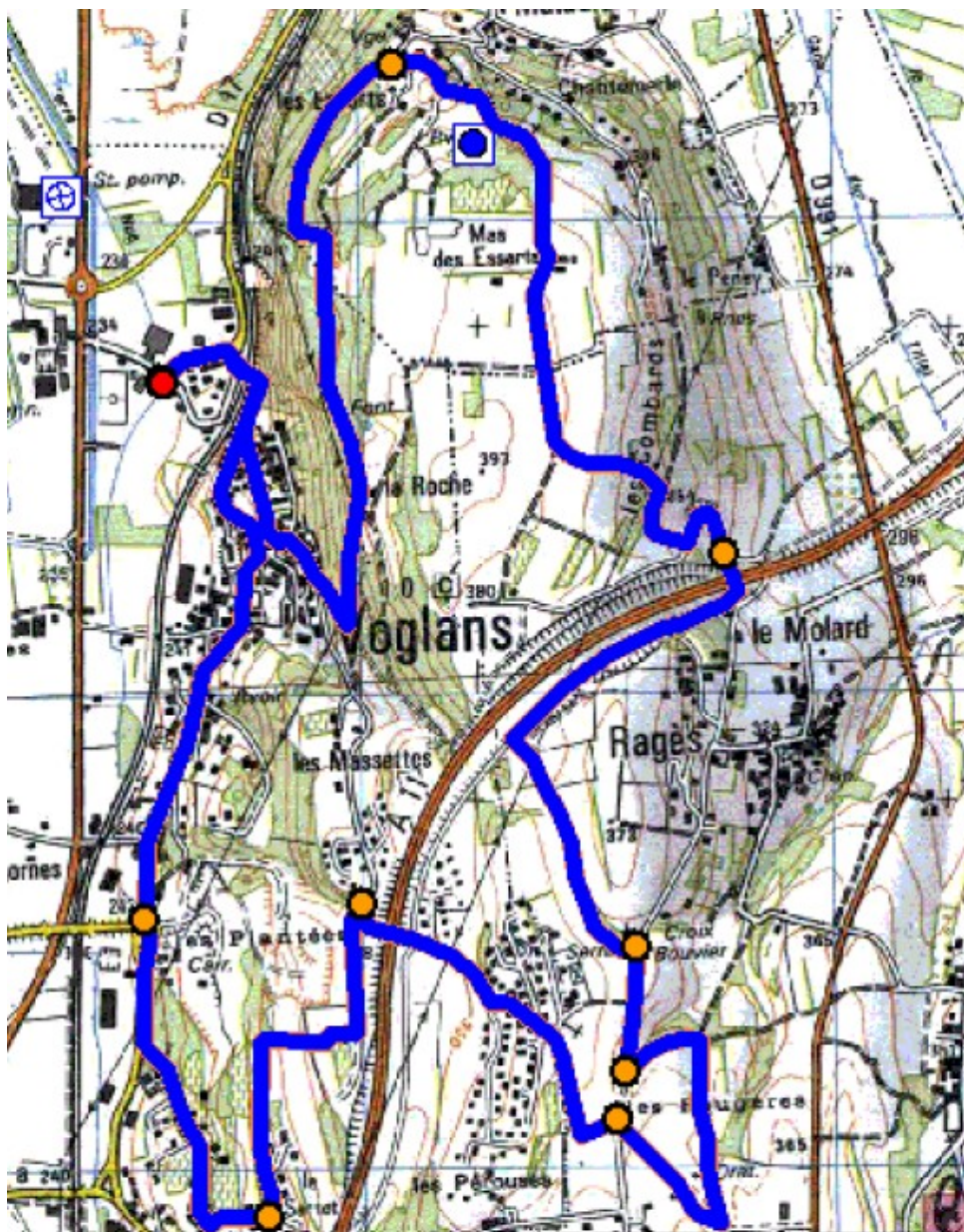
Départ: 9h05 Arrivée du 1^{er} coureur aux environs de 10h20

L'éclair Voglanais : 7 km / 250 m

Départ: 9h15 Arrivée du 1^{er} coureur aux environs de 9h45

Marche festive : 10,5 km / 340 m

Départ: 9h20 - Ravitaillement gourmand aux alentours du km6.



REGLEMENT

Article 1 : Départ : lieux et horaires

Date Dimanche 4 mai 2025

Départ et arrivée devant la salle polyvalente de la commune de Voglans

Heure de départ du trail Nivolet-Revard à 7h30

Heure de départ du trail Malpassant à 8h30

Heure de départ de la Voglanaise à 9h05

Heure du départ de l'éclair Voglanais à 9h15

Heure de départ de la marche festive à 9h20

Heure de départ course enfant 400m, de 3 à 5 ans (*né de 2022 à 2020*) : 14h

Heure de départ course enfant 800m, de 6 à 8 ans (*né de 2019 à 2017*) : 14h15

Heure de départ course enfant 2100m, de 9 à 14 ans (*né de 2016 à 2011*) : 14h30

Article 2 Inscriptions, tarifs

Les Inscriptions pourront être effectuées par internet sur le site https://inscriptions-l-chrono.com/trailnivoletrevard2025/select_competition

Un lien est présent sur le site internet www.nivoletrevard.fr

Un remboursement partiel sera possible jusqu'au 27 avril soit une semaine avant la date du trail (date du courrier ou mél faisant foi) sur présentation **uniquement** d'un certificat médical interdisant la pratique du trail en compétition.

Tarifs (comprenant lot coureur, ravitaillements, café d'avant course pour les trois courses et repas d'après course pour le Nivolet - Revard) :

Nivolet-Revard : 52 € ; repas compris

Le Malpassant : 28 € sans repas ; 40 € avec repas

La Voglanaise : 17 € sans repas ; 29 € avec repas

L'éclair Voglanais : 7 € sans repas ; 19 € avec repas

Majoration de 5 € à partir du 12 mars 2025 minuit et jusqu'au 30 mars 2025, 23h59 **sauf sur la Voglanaise et l'éclair Voglanais.**

Majoration de 10 € à partir du 31 mars 2025 **sauf sur le Malpassant, la Voglanaise et l'éclair Voglanais.**

Clôture des inscriptions le vendredi 2 mai 2025 à minuit.

Repas « accompagnateur » : **12€**

Le jour de la course tous les repas (*coureurs, accompagnateurs*) seront également à 12€.

Des **douches** chaudes sont à la disposition des concurrents sur place, dans les vestiaires du stade.

La date limite d'inscription est fixée au 2 mai 2025 à minuit sous condition de non dépassement de 1750 coureurs pour l'ensemble des quatre courses (650 coureurs sur Nivolet-Revard, 650 coureurs sur le Malpassant, 380 coureurs sur la Voglanaise, et 100 coureurs sur l'Eclair Voglanais).

Article 3 Conditions de participation

Les inscriptions sont validées informatiquement accompagnées :

- de la photocopie de la licence en cours de validité à la date de la course pour les licenciés FFA ou, pour les non-licenciés du PPS, Parcours de Prévention Santé, en cours de validité à la date de la course.

Pour la marche ce document n'est pas exigé. Ni pour les courses enfants.

Les coureurs ne remettant pas de PPS ou de licence, au plus tard au retrait du dossard, ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Tout dossier incomplet sera mis sur liste d'attente, en attendant les éléments manquants.

Le pointage dans le sas de départ est obligatoire (*entrée par un sas*); les coureurs qui ne se seront pas présentés au pointage de départ ne pourront pas prendre part à la course et ne seront pas classés.

La course « *Nivolet – Revard* » est ouverte aux concurrents espoirs, seniors et vétérans, hommes et femmes, licenciés ou non.

La course du « *Malpassant* » est ouverte aux concurrents espoirs, seniors et vétérans, hommes et femmes, licenciés ou non.

La course de la « *Voglanaise* » est ouverte aux concurrents juniors, espoirs, seniors et vétérans, hommes et femmes, licenciés ou non. Pour les mineurs une autorisation parentale doit être jointe au dossier ainsi que le questionnaire pdf, téléchargeable sur le site internet.

La course du « *L'éclair Voglanais* » est ouverte aux concurrents cadets, juniors, espoirs, seniors et vétérans, hommes et femmes, licenciés ou non. Pour les mineurs une autorisation parentale doit être jointe au dossier ainsi que le questionnaire pdf, téléchargeable sur le site internet.

Rappel des licences acceptées :

– **PPS, LICENCE ET QUESTIONNAIRE DE SANTE POUR LES MINEURS**

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence Athlé** Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN), o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France(FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail(FSGT),
 - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- ou **pour les majeurs d'un parcours prévention santé**, à remplir ici : <https://pps.athle.fr/>
- ou **pour les mineurs** : le sportif mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.
- Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Article 4 Matériel conseillé pour les coureurs

Pour toutes les courses :

Aux ravitaillements, l'organisation ne fournit pas de gobelet, chaque coureur doit emporter un gobelet ou un bidon, ou une flasque.

Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

L'utilisation des bâtons est autorisée. L'organisation ne prend pas en charge les bâtons, y compris aux ravitaillements.

Il n'est pas autorisé de courir avec un chien, même tenu en laisse.

Pour le trail Nivolet-Revard : matériel conseillé

- une réserve d'eau 0,75L minimum,
- une réserve alimentaire,
- un coupe-vent,
- une couverture de survie,
- un sifflet,
- un gobelet ou un bidon pour les ravitaillements.

Pour les autres courses : le Malpassant et la Voglanaise

Matériel conseillé : une réserve d'eau de 0,5L et un gobelet.

Matériel recommandé pour toutes les courses :

- des gants et un bonnet en cas de mauvais temps ou de froid.

Article 5 Barrières horaires, élimination et abandons, pointage de départ, litiges

Barrières horaires et élimination

Nivolet - Revard : durée maximale de 10h30

Les Mentens, km 12 : 9h45

La Féclaz, km 25 : 12h45

Pragondran, km 41,5 : 16h

Méry, km 46 : 17h

Arrivée, km 52 : 18h

Le Malpassant : durée maximale de 7h

Les Mentens, km 14 : 11h30

Arrivée, km 28 : 15h30

La Voglanaise : Aucune.

L'éclair Voglanais : Aucune.

Tous les coureurs atteignant les postes de ces barrières horaires hors délai seront arrêtés et ramenés à l'arrivée par navette.

Ces coureurs ne seront pas classés au-delà de ces délais et ne pourront pas prétendre à l'intégralité de l'assistance mise en place par l'organisation ; laquelle décline toute responsabilité pour les conséquences qui pourraient en découler.

En cas d'**abandon** ou de **passage hors délai** possible uniquement aux postes de barrières horaires, le coureur doit obligatoirement remettre son dossard au responsable du poste de barrière horaire ; il sera ramené à Voglans par la navette de l'organisation.

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossard (celui-ci doit être apposé sur la poitrine)
- Absence au pointage de contrôle effectué en plusieurs points du parcours
- Non-respect du milieu naturel et de l'environnement traversé
- Jet de détritus (dépôts autorisés uniquement dans les zones de ravitaillement)

Litiges : toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire par écrit à l'arrivée auprès du président de l'association.

Article 6 Remise des dossards

- Le samedi 3 mai de 14h00 à 19h00 et le dimanche 4 mai à partir de 6h15, à la salle polyvalente de Voglans.

Article 7 Ravitaillements et interdictions diverses et variées

A noter, l'assistance d'un coureur est autorisée dans les zones des ravitaillements prévus par l'organisation, elle est interdite sur tout le reste du parcours sous peine de mise hors course.

N'importe quelle aide d'une personne ne portant pas de dossard à un coureur en dehors des ravitaillements sera punie d'une mise hors course. Nous n'acceptons pas que des suiveurs se promènent partout dans la nature, les zones de ravitaillements solides (*et non pas liquides*) sont déjà suffisantes.

Toute assistance est interdite sur les zones de ravitaillements liquides. Uniquement autorisé sur les **TROIS** ravitaillements solides.

Nivolet - Revard :

3 ravitaillements solides :

Les Mentens (km12), La Féclaz (km25) et Pragondran (km41,5)

2 ravitaillements liquides :

Col de la Doria (km35,5) et Méry (km46)

Le Malpassant :

1 ravitaillement solide : Les Mentens (km14)

1 ravitaillement liquide : Méry (km22)

La Voglanaise :

1 ravitaillement liquide : Méry (km11)

L'éclair Voglanais :

Aucun ravitaillement.

Article 8 Récompenses

Pour la course Nivolet - Revard :

La remise des prix aura lieu à partir de 15h dans la salle polyvalente

- Les 5 premiers hommes scratch

- Les 5 premières femmes scratch

- Le premier de chaque catégorie : espoirs, séniors, Vétérán 1 (40-49ans), Vétérán 2 (50-59ans), Vétérán 3 (60-69 ans), Vétérán 4 (70 ans et +) hommes et femmes.

Pas de cumul : *Si les 5 premiers scratch sont senior alors ce sera le 6^{ème} senior qui sera récompensé en tant que 1er senior.*

Pour la course du Malpassant :

La remise des prix aura lieu à partir de 13h30 dans la salle polyvalente

- Les 3 premiers scratch H et F et le premier de chaque catégorie : espoirs, séniors, Vétérán 1 (40-49ans), Vétérán 2 (50-59ans), Vétérán 3 (60-69 ans), Vétérán 4 (70 ans et +) hommes et femmes ; pas de cumul.

Pour la course de la Voglanaise :

La remise des prix aura lieu à partir de 11h30 sur l'aire d'arrivée (*repli dans la salle polyvalente en cas de mauvais temps*).

- Les 3 premiers au scratch H et F.

- La 1^{ère} de chaque catégorie : juniors, espoirs, séniors, Vétérán 1 (40-49ans), Vétérán 2 (50-59ans), Vétérán 3 (60-69 ans), Vétérán 4 (70 ans et +) hommes et femmes ; pas de cumul.

Pour la course de l'éclair Voglanais :

La remise des prix aura lieu à partir de 11h30 sur l'aire d'arrivée (*repli dans la salle polyvalente en cas de mauvais temps*).

- Les 3 premiers cadets et cadettes.

- Le 1^{er} et la 1^{ère} au scratch, s'ils ne sont pas cadets.

CLASSEMENT CLUB, pour toutes les courses et la marche :

Comptabilisation de l'ensemble des inscrits et 3 lots seront donnés aux 3 plus grands « groupes » (*bien spécifier le nom du groupe dans l'inscription*)

Article 9 Modification du parcours ; Annulation de la course

Modification du parcours

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en cas de conditions météorologiques défavorables.

Annulation de la course

En cas d'annulation de la course dans le dernier mois, soit à partir du 5 Avril, les frais d'inscription ne seront pas remboursés, les lots seront à disposition des inscrits à Voglans mais ne seront pas envoyés.

Article 10 Sécurité et assistance

La sécurité sera assurée par un réseau de postes de contrôle, ravitaillements et signaleurs le long du parcours.

Un poste de secours sera positionné à l'arrivée.

Le responsable médical est habilité à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié ; le numéro de téléphone du PC course est indiqué sur le dossard.

En cas d'abandon, sur le 52km, un rapatriement sera possible par navette positionnée au km 12 (Les Mentens), km25 (la Féclaz, avec salle d'attente), au km 41,5 (Pragondran).

Sur le 28km, l'abandon avec rapatriement par navette est possible uniquement aux Mentens, au km 14.

Article 11 Assurance

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident.

Article 12 Droit à l'image

Tout concurrent renonce à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image et adresse mail, il autorise sans réserve l'organisation et ses partenaires à communiquer sous forme de news letters.

Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès (article 34 à 38) de rectification et de suppression (article 26) des données qui vous concernent.

Pour l'exercer, vous devez contacter l'organisation et ses partenaires. Vous pouvez également à tout moment demander de ne plus recevoir de mail.

Article 13 Acceptation du règlement

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, ou après l'épreuve, découlant du non-respect de ce règlement.

Article 14 Mise en place d'un Suivi Live pour tous les coureurs et supporters

Nous mettons en place en 2025 un suivi live des coureurs en partenariat avec **Follow My Sport**. Ce service permet à chaque participant de partager en VRAI temps réel sa position avec ses supporters. Il est accessible gratuitement pour tous les spectateurs.

Afin de faciliter votre inscription à ce service, vos coordonnées (nom, prénom, mail, numéro de portable, date de naissance, sexe) seront pré-remplies dans la base de données de **Follow My Sport**. Tout participant accepte ces conditions en validant ce règlement.

